

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat de
fonctionnement de
l'exercice 2023 – budget
principal de la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 juin 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 27 juin 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE
Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI
Madame ANDRE à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240626-24-C-03a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

N° DE DOSSIER : 24 C 03a

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2023 du budget principal de la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	71 762 329,18 €	79 654 424,21 €
	INVESTISSEMENT	27 437 817,32 €	24 047 737,05 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		6 149 328,39 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	6 273 114,29 €	
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	105 473 260,79 €	109 851 489,65 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	3 778 878,12 €	3 948 917,20 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	3 778 878,12 €	3 948 917,20 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	71 762 329,18 €	85 803 752,60 €
	INVESTISSEMENT	37 489 809,73 €	27 996 654,25 €
	TOTAL CUMULE	109 252 138,91 €	113 800 406,85 €

Soit un résultat global 2023, reste à réaliser inclus de **4 548 267,94 €**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'affecter :

- L'excédent de la Section de fonctionnement soit 14 041 423,42 € au financement du déficit de la Section d'Investissement soit 9 493 155,48 € reports inclus auxquels s'ajouteront la reprise du complément de résultat du budget annexe du SSIAD pour 72 775,11 €
- L'apurement du compte 1069 pour 252 327,70 € rendu obligatoire par le passage à la M57, est cumulé au résultat du D001

La reprise de résultat et ces affectations seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AFFECTE l'excédent de la Section de Fonctionnement soit 14 041 423,42 € au financement du déficit de la Section d'Investissement soit 9 493 155,48 € reports inclus auxquels s'ajouteront la reprise du complément de résultat du budget annexe du SSIAD pour 72 775,11 €,

DECIDE l'apurement du compte 1069 pour 252 327,70 € rendu obligatoire par le passage à la M57 par le cumul au résultat du D001.

La reprise de résultat et ces affectations seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.